



Compte rendu de l'assemblée générale

Association France Dignes

27 novembre 2013 - 10h à 16h

Grands lacs de Seine - Paris 12ème

Etaients présents :

Dans l'ordre du tour de table : Françoise Dubreucq, Patrick Pendola, Christophe Guay, Noël Faucher, Charles Bich (Vice-Président), Michel Couturier (trésorier), Alain Taesch (secrétaire), Michel Pinhas, Anne-Laure Moreau, Stéphanie Bidault (l'après midi), Rémy Tourment, Jean Maurin, Jean-Pierre Gautier, Jean-Luc Masson (Président,) Isabelle Moins. Monsieur Martial Saddier s'est excusé.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de l'assemblée générale constitutive
- Approbation du rapport d'activité, du rapport financier et du budget
- Validation des adhésions des membres associés candidats
- Approbation de la grille de cotisation des membres associés
- Election du nouveau conseil d'administration (passe de 6 à 8 membres)
 - o Ouverture du conseil d'administration

- Election du bureau
 - Approbation du compte rendu du CA précédent
 - Clôture du CA
 - Reprise de l'assemblée générale
 - Présentation et approbation du programme d'activité 2014
 - Présentation et approbation du budget 2014
 - Fin de la séance
-

Les documents suivants ont été envoyés aux représentants participants :

- Compte rendu de l'assemblée générale constitutive du 22/05/2013
- Compte rendu du conseil d'administration du 30/09/2013
- Compte rendu du comité technique du 10/10/2013
- Etat des candidatures et des désistements
- Budget des actions pour la période mai 2013 à mai 2014

Mrs Gilles Dumas et André Mauget ont donné pouvoir à Mr Masson pour voter à leur place lors de cette assemblée générale.

La réunion commence à 11 heures suite à des retards de train qui ont décalé l'arrivée de plusieurs participants.

Monsieur Jean-Luc Masson, Président de France Dignes, ouvre la séance. Un rapide tour de table est fait.

1. Approbation du compte rendu de l'assemblée générale constitutive :

Les représentants présents ont reçu au préalable le document dont il est question. Le CR est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du rapport d'activité et du budget 2013

Isabelle Moins présente l'activité de l'année 2013. La situation est particulière pour cette année de lancement de France Dignes puisque le programme d'activité initial a été fait de mai 2013 à mai 2014 afin de coller à la demande de subvention déposée auprès du Ministère. Il a été nécessaire de recalculer les prévisions sur l'année civile.

Un rappel de la chronologie de cette année 2013 est fait, ainsi qu'un bilan sur l'évolution des adhésions. En mai 2013, il y avait 3 adhérents « actifs » (ADIDR, Symadrem et conseil général Haut Rhin). L'état des lieux au 27/11/2013 avant la réunion est le suivant :

structure	type de membre	délibération (date)	dignes en gestion (km)
AD IDR	actif	27/03/2013	221
Symadrem	actif	28/03/2013	234
CG68	actif	16/05/2013	130
SM3A	actif	01/07/2013	30
EPTB Grands Lacs	actif	07/06/2013	41
com com Ile de Noirmoutier	actif	04/07/2013	30
CG66	actif	22/07/2013	26
Avignon	actif	24/09/2013	18
Chambéry métro	actif	10/10/2013	21,84
CG06	actif	07/11/2013	<25
Syndicat BV Véore	actif	en cours	<25
CG76	actif	en cours	~~100
agglo Montbéliard	actif	en cours	<25
CG33	actif	en cours	?
SMAVD	actif	en cours	?
AS Comboire à l'Echaillon	actif	en cours	<25

ONF RTM	actif	en cours	<25
ca pays Romans	actif	en cours	<25
Agglo Agen	actif	en cours	<25
IRSTEA	associé	20/09/2013	
Etat (DGPR)	associé		~~1000
CEPRI	associé		

En vert sont surlignés les membres effectifs (validés par l'AG pour les membres associés). Les procédures en cours sont en blanc.

Les actions pour la période mai 2013-mai 2014 sont au nombre de 4 et récapitulées ainsi :

1. Développement de la version 2 du SIRS Dignes
2. Création et mise en place d'outils à destination du réseau de gestionnaires
3. Faire connaître et représenter France Dignes et le SIRS Dignes
4. Animer l'association et apporter un appui au réseau des gestionnaires.

Le détail était disponible en salle. Pour chaque action, le bilan de la part effectivement réalisée et de la part restant à faire est présenté.

Mme Moins rappelle que France Dignes fournit l'assistance à maîtrise d'ouvrage au Symadrem pour le développement de la version 2 du SIRS Dignes. Le Symadrem est lui-même maître d'ouvrage.

Un budget est présenté mais il reste prévisionnel puisqu'il n'est pas clos. Il est rappelé que pour cette année les cotisations concernent la période effective d'adhésion tenant compte de la date de délibération de chaque structure.

Le bilan est approuvé mais l'approbation du budget est reportée après sa clôture.

3. Examen des candidatures de membres associés

Les candidatures sont les suivantes :

- egis eau, Artelia, ArbeauSolutions et Texplor sont des bureaux d'études
- le CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation) est une association

France Dignes a été sollicité plusieurs fois par des bureaux d'études pour une éventuelle adhésion en tant que membre associé. Il est rappelé que le comité technique qui s'est réuni le 10/10/2013 s'est prononcé en défaveur de ce type d'adhésion au sein de France Dignes. Michel Pinhas rappelle les arguments qui ont amené les membres du comité

techniques à prendre cette position : d'une part, la contribution des bureaux d'études étant à caractère technique, leur présence est plutôt au sein de la société savante qu'est le CFBR (Comité français des barrages et réservoirs), et d'autre part, la relation contractuelle entre gestionnaires et bureaux d'études est en soi un sujet pour les gestionnaires. Jean Maurin apporte des précisions sur le CFBR et rappelle qu'il y a une assemblée générale de ce dernier le 30/01/2014. Rémy Tourment précise que le CFBR est ouvert aux gestionnaires de digues et invite les présents à adhérer pour augmenter leur représentation en son sein.

De plus, Mr Masson informe que la veille, lors de la réunion à la DGPR, Mme Patricia Blanc a vivement appuyé la transformation de France Dignes en GIP (Groupement d'intérêt public) et que la perspective du GIP est relativement peu compatible avec la présence de structures privées à but lucratif.

Il invite chacun à donner également son point de vue.

Mr Noël Faucher exprime qu'il est préférable de ne pas mélanger prestataires et commanditaires au sein de France Dignes.

Mrs Charles Bich et Patrick Pendola prennent à leur tour la parole pour ne pas retenir les candidatures des bureaux d'études et autres fournisseurs.

Les candidatures des sociétés egis eau, Artelia, ArbeauSolutions et Texplor sont donc écartées à l'unanimité.

En ce qui concerne le CEPRI (Centre européen de prévention des inondations), Mr Masson rappelle qu'il y a eu un échange de courrier entre lui et Mme Beauvils, Présidente du Cepri, concernant la possibilité de faire une adhésion « croisée ». La réponse de France Dignes a donc été favorable a priori mais doit être validée officiellement par l'assemblée générale.

Anne-Laure Moreau (CEPRI), remercie l'association France Dignes pour cette réponse favorable, et rappelle la volonté de travailler ensemble afin de répondre au mieux aux attentes des gestionnaires de digues sur le terrain, identifiées depuis 2007 avec l'aide de structures telles que le SYMADREM et l'AD Isère Drac Romanche. Le CEPRI est d'autant plus favorable à cette adhésion croisée que les deux structures ont des objets complémentaires, et que cela est ainsi plus clair pour leurs membres respectifs. Il est donc proposé à l'assemblée générale de délibérer sur l'adhésion du CEPRI en tant que membre associé et sur l'adhésion de France Dignes au CEPRI. Les deux propositions sont approuvées à l'unanimité.

Dans la foulée, des représentants de France Dignes auprès du CEPRI sont désignés. Il s'agit de Mr Noël Faucher (titulaire) et de Mr Patrick Pendola (suppléant).

Un appel à cotisation sera fait de chaque côté pour un montant égal à zéro. Il y aura ainsi une trace écrite pour acter les adhésions.

L'Etat, quant à lui, a opté pour une adhésion de type « membre associé ». Après avoir consulté son service juridique, et vu sa contribution financière (subvention à 50% les deux premières années et cotisation de 20 000€/an), il souhaite ne pas s'impliquer dans la gestion de l'association. Son adhésion est validée à l'unanimité.

France Dignes compte donc deux nouveaux membres associés : le CEPRI et l'Etat.

4. Les cotisations des membres associées

Isabelle Moins rappelle qu'à l'origine l'élaboration d'une grille de cotisation avait été envisagée surtout pour les bureaux d'études et autre privés à vocation commerciale. Si ceux-ci ne peuvent adhérer à France Dignes elle perd une partie de sa pertinence.

Pour l'instant les 3 membres associés sont trois cas particuliers. L'Etat, en tant que gestionnaire de digues, paiera la cotisation prévue initialement, à savoir 20 000€/an selon la grille appliquée aux membres actifs. L'adhésion du CEPRI croisée avec celle de France Dignes sera d'un montant nul. Rémy Tourment, pour IRSTEA, rappelle qu'il avait été question d'une contribution en nature (temps de travail). Cette question n'est pas approfondie.

La grille de cotisation générale pour les membres associés n'existe donc pas encore.

5. Election du nouveau conseil d'administration

Selon les statuts, le nombre de membres du conseil d'administration doit être complété et passer de 6 à 8. Il passera de 8 à 12 l'an prochain.

Deux membres du conseil sont a priori démissionnaires :

Mr Alain Taesch, représentant de l'AD et secrétaire de France Dignes, motive sa démission par le fait qu'il ne sera plus représentant à l'AD après les élections municipales. La remarque lui est faite que c'est le cas pour presque tous les représentants actuels. Une place restant libre au sein du conseil, il est encouragé à rester à son poste.

Mr Gilles Dumas, trésorier adjoint et représentant du Symadrem est démissionnaire.

Les nouvelles candidatures sont au nombre de trois : Noël Faucher (Président de la communauté de communes de l'île de Noirmoutier), Patrick Pendola (Vice-Président de Chambéry Métropole) et Martial Saddier (Président du SM3A - EPTB Arve) qui est absent.

Mr Noël Faucher motive sa candidature par le souhait d'amener un point de vue différent, une « culture de la mer » d'un département fortement touché par Xynthia et qui se trouve dans une situation singulière avec des ouvrages édifiés de façon « empirique ». La communauté de communes rencontre donc des difficultés à se faire comprendre pas les bureaux d'études.

Les trois candidats sont élus à l'unanimité.

La liste des membres du conseil d'administration est la suivante :

Mr Jean-Luc Masson (Symadrem), Noël Faucher (Cdc île de Noirmoutier), Patrick Pendola, Alain Taesch, Michel Couturier, Charles Bich, André Mauget, Martial Saddier.

5. Conseil d'administration

- Ouverture du CA
- Election du trésorier adjoint, dont la place est restée vacante suite à la démission de Gilles Dumas : Mr Pendola est le seul candidat et il est élu unanimement.
- Le compte rendu du dernier conseil d'administration (30/09/13 à Arles) est approuvé à l'unanimité
- Clôture du conseil d'administration et reprise de l'assemblée générale.

6. Programme d'activité 2014

Le développement du SIRS va avoir lieu sur 2 ans et demi. Le dossier de marché de consultation est en cours de finalisation et devrait être publié avant la fin 2013. Le suivi de l'opération sera réalisé par France Dignes en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). Ce travail occupera environ un mi-temps au sein de France Dignes.

Lors du comité technique qui s'est déroulé le 10 octobre 2013, des volontaires ont été sollicités parmi les adhérents afin de s'investir dans le développement, l'étude des besoins et les tests. Pour les structures qui sont intéressées par le SIRS Dignes c'est une opportunité d'exprimer leur point de vue, de s'organiser en amont d'un déploiement éventuel. Du côté du projet SIRS Dignes V2 il est très utile d'éprouver le modèle et les fonctionnalités sur un plus vaste échantillon de besoins. Les adhérents vont être à nouveau sollicités, afin de constituer un groupe qui pourrait participer ainsi à l'élaboration du SIRS V2.

De la même façon, le comité technique va être sollicité afin de constituer un sous-groupe de réflexion et de travail sur le cahier des charges du site Internet et les « services » proposés. Le marché du développement en est tout juste à la rédaction du cahier des charges, qui devrait être finalisé au plus tard en début 2014.

Deux journées techniques vont être programmées pour le premier semestre 2014. Les sujets évoqués par le comité pour ces journées sont les suivants :

- végétation sur les digues, qui sera couplée avec la gestion des « nuisibles » (blaireaux et autres)
- interactions entre la réglementation des digues et les autres réglementations, à coupler avec les ouvrages englobés dans les digues ainsi que les autorisations d'occupation temporaires (AOT) et des conventions de superposition de gestion.

Le comité technique a souhaité que les journées techniques soient gratuites pour un nombre déterminé de salariés de chaque structure adhérente. Pour les autres (salariés supplémentaires et non adhérents), elles seront payantes mais le montant de la participation n'a pas encore été fixé.

L'idée d'une journée spécifique consacrée au retour d'expérience de l'application du décret de 2007 a été affinée lors du comité technique. La méthode choisie pour préparer cette journée serait la suivante : le questionnaire élaboré par Jean Maurin (et présenté au comité technique) va être amélioré puis diffusé auprès des gestionnaires connus de France Dignes, qu'ils soient adhérents ou pas, avant la fin de l'année. A la mi-janvier une analyse des réponses aura été faite et sera présentée lors d'une journée spécifique. Elle servira de base au débat qui se déroulera lors de cette journée. qui sera couplée au prochain comité technique. La rencontre se fera sur deux jours les 3 et 4 février 2014. Il s'agira de finaliser ce retour d'expérience et de le faire remonter aux pouvoirs publics sous forme de propositions concrètes.

Mr Faucher explique que les demandes de la communauté de communes ne sont pas entendues par l'Etat, et que son attente vis-à-vis de France Dignes est de porter leur voix. Il précise que les digues de Noirmoutier ont été remises en état suite à Xynthia, mais seulement à l'identique, sans plus.

Mr Masson évoque ensuite la réunion qui s'est tenue le jour précédent au Ministère, au cours de laquelle Mme Blanc a clairement exprimé l'attente de l'Etat en termes de propositions concrètes. C'est ce que France Dignes peut apporter, en particulier à travers ce retour d'expérience.

Jean-Pierre Gautier évoque la récente décision du tribunal administratif de Marseille qui les dégage de l'indemnisation des dégâts causés par les brèches survenues en 2003 sur un secteur (rive droite du petit Rhône) dont le Symadrem n'a assumé la gestion qu'à partir de janvier 2005. Dans le cadre de ce jugement, il a été établi deux points d'importance en matière de jurisprudence relative aux digues : d'une part les occupants de la zone protégée sont considérés comme des usagers et non comme des tiers vis à vis de l'ouvrage, et, d'autre part, il n'est pas possible d'exiger d'un ouvrage un niveau de protection supérieur à celui qui a présidé à sa construction.

Par Ailleurs, Alain Taesch estime que l'élaboration des dossiers PSR est issue de l'expérience de Xynthia mais n'est pas vraiment adaptée à la problématique des torrents, tels qu'on peut les trouver en Isère.

(Pause déjeuner)

Reprise de la séance. Mr Faucher a du partir et Mme Stéphanie Bidault du CEPRI est arrivée.

Mr Masson suggère qu'en 2014 une nouvelle initiative de France Dignes pourrait être susceptible de favoriser l'échange d'expériences pratiques entre les gestionnaires : un gestionnaire avertit le réseau via France Dignes de sa proposition d'organiser une jour-

née pour visiter ses ouvrages, ses travaux en cours, présenter son organisation et son expérience spécifiques. Les gestionnaires contactés par le réseau de France Dignes et intéressés se déplaceraient ensuite librement pour assister à cette visite.

Le programme d'activité de 2014 est approuvé.

7. Présentation du budget pour 2014.

La base du budget a été réalisée en fonction des activités prévues et annoncées pour l'obtention de la subvention DGPR. A noter que cette subvention est de 50% des sommes investies uniquement pour les deux premières années d'existence de France Dignes, c'est-à-dire jusqu'en 2014. Ensuite l'Etat reviendra à des taux plus bas. La première demande pour 2013 aboutit seulement en novembre 2013. Au jour de l'assemblée générale nous ne savons pas si le montant prévu de 57 000€, versé en 1 fois, sera sur le compte de France Dignes avant le 31 décembre. C'est pour cette raison qu'il est reporté sur le budget prévisionnel de 2014. La subvention 2014 elle-même n'est pas comptabilisée dans ce budget pour les mêmes raisons.

Le budget qui est présenté est déduit des estimations financières figurant dans la demande de subvention adressée à l'Etat pour la période courant de mai 2013 à mai 2014. Les dépenses importantes concernent : les charges de personnel, les prestations et services pour la réalisation du site et de la charte graphique ainsi que les déplacements, notamment ceux des intervenants des journées techniques.

Le budget tel qu'il est présenté ne satisfait pas complètement les participants car il est jugé incomplet. En effet il concerne les activités jusqu'à mai 2014 mais au-delà il n'y a plus que les dépenses indispensables comme le salaire et une estimation des charges de gestion courante.

Cependant, il est adopté en tant que budget prévisionnel.

8. Questions diverses

- Délibération : la délégation de l'assemblée générale est donnée au conseil d'administration pour valider le rapport d'activité 2013. Ce rapport doit être fourni à la DGPR avant le 30 juin 2014 pour rendre compte de l'utilisation de la subvention octroyée. Au cas où il y aurait une impossibilité pour l'AG de se rassembler dans les délais, il serait plus rapide de réunir un conseil d'administration.
- Mr Pendola a lu dans le compte rendu du comité technique que certains projets expérimentaux (drones et surveillance thermique des digues) débutaient et recherchaient des gestionnaires pour expérimentation. Jean Maurin précise qu'il est encore un peu tôt. Chambéry Métropole reste candidate lorsqu'il sera temps.
- Compte tenu du temps représenté par le suivi du développement du SIRS Dignes V2 représente dans le poste de Mme Moins, et compte tenu du fait qu'il va falloir

s'occuper de la transformation en GIP (groupement d'intérêt public), Mr Masson évoque la possibilité d'un second poste à France Dignes. La réflexion pourrait déjà être engagée en ce qui concerne le profil, le financement, les conditions diverses. Il est rappelé que c'est le conseil d'administration qui est habilité pour cette embauche.

- Rémy Tourment rappelle que les membres du CT peuvent eux aussi prendre du temps pour co-organiser les journées techniques
- La prochaine assemblée générale devrait se tenir fin mai début juin 2014
- Le prochain conseil d'administration devrait avoir lieu au tout début du mois de février, juste après le comité technique, mais assez tôt pour ne pas interférer avec les préparatifs des élections municipales.

FIN DE SEANCE